

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

### LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

Réunion du 4 juillet 2019 dans les locaux du Centre Paul Langevin.

#### SONT PRÉSENTS :

- Julie Bourdeaux, chargée de mission Habitat et animatrice du Plan Logement d'abord, Metz Métropole.
- Sandrina Cébadero, cadre de santé, CMP 1 et 3, CH Jury.
- Christine Clesse, collaboratrice du chef de pôle 5, CH Jury.
- Sonya Garbaya, chargée de mission, ARELOR.
- Maryse Garelli, cadre de santé, CMP 2 et 4, CH Jury.
- Véronique Kneib, directrice adjointe, CH Jury.
- Olivier Poinsignon, AS, CH Jury.
- Robert Teutsch, délégué, UNAFAM Moselle.
- Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM, CH Jury.

#### SONT EXCUSÉS :

- Roger Adt, responsable de l'action sociale, Logiest.
  - Frédéric Laik, président, GEM L'Albatros.
  - Christine Savini, cadre de santé, ERAH et SIAS, CH Jury
- 

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Révision des projets de charte et de convention.
  - Discussion sur les modalités de lancement et de présentation du partenariat.
  - Discussion sur les conditions de mise en projet d'une commission « logement et santé mentale ».
- 

#### PROCHAINE RÉUNION

Présentation du partenariat envisagé mercredi 9 octobre à 9h30 (lieu à trouver).

---

#### DÉCISION

Communiquer pour validation aux directions des partenaires du dispositif de soutien les projets de convention et de charte.

Organiser une présentation du dispositif aux professionnels concernés et aux partenaires.

---

## DISCUSSION

### *PRÉSENTATION ET MODIFICATION DES PROJETS DE CONVENTION ET DE CHARTE*

Stéphane TK ouvre la réunion par la présentation des projets de convention et de charte. Il précise que la convention est destinée à contractualiser le partenariat entre les bailleurs signataires, ARELOR et le Centre hospitalier de Jury. La charte vise pour sa part à préciser le cadre éthique et déontologique de la collaboration entre les équipes des centres médico-psychologiques et les référents des bailleurs.

La discussion aboutit à plusieurs modifications qui correspondent aux paragraphes surlignés en bleu dans les projets de charte et de convention joints au compte rendu.

Dans ces écrits, le texte surligné en jaune correspond à des points qui restent à confirmer ou questionner.

Plusieurs paragraphes sont discutés, en particulier celui qui concerne la réponse aux bailleurs suite à une demande de soutien à un CMP. Le choix de conserver confidentielle l'information d'une prise en charge en soins psychiatriques est confirmé. Il est convenu qu'il s'agit d'une information médicale qui doit rester dans la confidentialité de l'échange entre les professionnels de santé et la personne concernée. Il est également rappelé le risque de stigmatisation pour le locataire si cette information était communiquée à d'autres professionnels qui ne sont pas tenus aux mêmes obligations que les professionnels de santé.

Maryse Garelli propose que la charte mentionne l'équipe CMP plutôt que le référent pour prendre en compte l'organisation de ces structures. Sur la liste des référents CMP sera indiqué le nom du cadre de santé uniquement.

Robert Teutsch demande si des financements de postes sont sollicités. Aucune démarche dans ce sens n'est envisagée pour le moment.

Olivier Poinsignon remarque l'importance de respecter le cadre, mais fait part de l'attention à avoir pour conserver une certaine souplesse dans la collaboration entre les équipes des CMP et les référents des bailleurs.

La prochaine étape consistera à communiquer pour validation aux directions des principaux partenaires les projets de convention et de charte.

Sonya Garbaya s'informerait pour savoir si les bailleurs seront signataires ou si ARELOR signera en leur nom.

*ORGANISATION D'UNE PRÉSENTATION DU PARTENARIAT AUX PROFESSIONNELS*

Il est convenu d'organiser une demi-journée de présentation du partenariat aux professionnels concernés.

Il est retenu la date du mercredi 9 octobre à partir de 9h30 pour réaliser cette présentation.

Le déroulement retenu est celui d'une présentation du cadre de la collaboration suivi d'un débat.

Sonya Garbaya propose de prévoir à cette occasion l'exposé par un juriste des aspects juridiques qui concernent la transmission d'informations. Il pourrait également être abordé le principe de protection de la liberté individuelle.

L'idée est également retenue d'associer d'autres partenaires comme l'ADIL-PDALHP, le Département de la Moselle, le CCAS et la ville de Metz.

Sonya Garbaya et Stéphane TK prépareront l'organisation de cette réunion de présentation et rencontreront les partenaires à associer.